

AGREGATION
de l'enseignement secondaire supérieur (30 ect)
MODALITES D'INSCRIPTION 2022/2023

Attention: cette formation s'adresse aux étudiants ayant obtenu:
une Licence ou un Master en arts plastiques, visuels et de l'espace (AP, AV, AE)
ou aux étudiants inscrits en Master de l'Enseignement supérieur artistique de type long

**Rentrée : jeudi 15 septembre 2022, de 17h à 20h30, ESA Saint-Luc,
Place Louis Morichar, 1060 Saint-Gilles.**

Date limite des inscriptions : jeudi 29 septembre 2022

Les cours se donnent les lundis, mardis et jeudis de 18h à 21h, ainsi que certains samedis matin (9h30 à 12h30)

L'agrégation erg-ESA Saint-Luc Bruxelles est co-organisée par deux écoles :

- L'erg, située rue du Page 87 – 1050 Ixelles
- L'ESA Saint-Luc Bruxelles, située place Louis Morichar 30 – 1060 Saint-Gilles

Cette organisation particulière nécessite une clarification des rôles de chacun afin d'éviter tout problème de communication.

Dans laquelle de ces deux écoles dois-je m'inscrire ?

Il n'y a aucune obligation en ce qui concerne le choix de l'école de référence. Différents critères peuvent entrer en jeu. Cependant, pour des raisons logistiques, nous conseillons la répartition suivante :

- **erg : étudiants et anciens étudiants de l'erg** (master didactique ou diplômés de l'erg).
Personnes de référence : Patrizia TRIPOLI (inscriptions) : patrizia.tripoli@erg.be
- **ESA Saint-Luc Bruxelles** : tout autre étudiant possédant une licence ou un master en arts plastiques, visuels et de l'espace.
Personne de référence : Anne-Bénédicte Philippart, ab@stluc-esa-bxl.org

Pour les **étudiants de l'erg**, les inscriptions se font avec Mme Patrizia Tripoli. Vous devez la contacter par email.

Les inscriptions se feront sur place à partir du 22/08 au 29/09 sous rendez-vous.

Pour les **autres étudiants**, les inscriptions se font **via un formulaire en ligne**, sur notre site internet. Le formulaire sera **actif du 29 août au 5 septembre 2022**.

Si votre formulaire en ligne est accepté, vous recevrez un rendez-vous pour finaliser l'inscription sur place, dans nos bureaux, en septembre. Vous devrez apporter tous vos documents.

il vous faudra les documents suivants:

- votre carte d'identité valide
- une photo d'identité récente
- un extrait d'acte de naissance
- **200 €** (droits d'inscription)
- un Curriculum vitae
- une lettre de motivation
- **le diplôme du secondaire** (CESS ou Baccalauréat)
- **le diplôme de Licence ou Master en Arts plastiques, visuels et de l'espace**
Attention si ce diplôme est obtenu à l'étranger, vous devrez faire la demande d'équivalence:
<http://www.equivalences.cfwb.be/>
- **justifier les 5 dernières années académiques de 2017-18 à 2021-22.**
Pour chaque année, il faut justifier tous les mois, sauf juillet-août:

les attestations ORIGINALES justifiant **TOUTES les activités** depuis l'obtention du diplôme secondaire jusqu'à votre inscription à l'ESA :

si études supérieures: **attestation de fréquentation antérieure** (avec dates d'entrée et de sortie) et **tous les relevés de notes.**

Attention : les attestations de fréquentation "simple" ou "certificats de scolarité" ne sont PAS VALABLES.

si travail: **contrats de travail détaillés avec dates d'entrée et de sortie et le nombre d'heures effectué par semaine et fiches de paie.**

si voyage : **billets d'avion, attestation de séjour linguistique ou tout autre document prouvant le déplacement** etc.

si demandeur d'emploi (en Belgique) :

- **Actiris** : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi – Après études A 23 J » et demandez à l'ONEM une attestation
- **Forem** : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi – Après études A 23 6 » et demandez à l'ORBEM une attestation

si chômeur : - attestation de l'ONEM ou de l'ORBEM (en Belgique)
- attestation de Pôle Emploi (en France)

- Si « Prépa » l'**attestation de réussite** (avec date d'entrée et de sortie) **et tous les relevés de notes**
- l'**attestation de NON SOLDE** : à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique (Haute école, Ecole supérieure, Université...) attestant que vous n'avez aucune dette envers elle.
- l'**attestation du bilan de santé** : vous l'avez **uniquement si vous étiez dans une école supérieure en Belgique** (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre).
- **pour les étudiants étrangers qui habitent en Belgique** : une **composition de famille récente** (moins d'1 mois). Dans certaines communes, ce document est délivré gratuitement si spécifié qu'il est destiné à une école.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:

<http://agregation.stluc-bruxelles-esa.be>

L'ESA Saint-Luc et l'erg sont fermées du 15 juillet au 15 août 2022 inclus.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être à tout moment modifiées en fonction des évolutions de la législation